

Les situations politiques dans l'espace francophone
Rapport

Présenté par

Mme Denise MEKAMNE
(Gabon)

Rapporteure

COMMISSION
Politique



KINSHASA (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO)
5-8 JUILLET 2011

- Actualité au 17 juin 2011 -

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
A. SECTIONS SUSPENDUES	7
1. CÔTE D'IVOIRE	7
2. GUINEE	9
3. MADAGASCAR	10
B. SECTION SOUS OBSERVATION	13
4. MAURITANIE	13
5. NIGER	13
6. SYRIE	14
C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE	16
7. BURKINA FASO	16
8. EGYPTE	17
9. HAITI	19
10. LIBAN	20
11. MAROC	21
12. TUNISIE	22
CONCLUSION	25

TABLE DES ABBREVIATIONS

APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
OEA	Organisation des États américains
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que « vigie de la démocratie » et elle propose des mesures qui servent à accompagner les Parlements et les gouvernements des pays en situation de crise.

Ce rapport est traditionnellement consacré aux situations de crise qui ont marqué l'actualité politique dans l'espace francophone au cours des derniers mois, et en particulier à l'étude des derniers développements au sein des pays dont le Parlement est suspendu au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en vertu de l'article 5.6 de notre règlement.

5.6 Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé et que le parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, la suspension de la coopération ainsi que l'impossibilité de participer aux différentes réunions.

L'actualité qui a marqué l'espace francophone cette année a été riche en rebondissements et nous a prouvé l'importance du combat que nous menons pour défendre et développer la démocratie.

À l'heure actuelle, deux sections soient, la **Guinée** et **Madagascar** sont sous le coup d'une mesure de suspension. En outre, il faut ajouter à ces sections le parlement de la **Côte d'Ivoire** qui n'est pas reconnu par la communauté internationale. Les membres de la Commission politique ont recommandé la levée de la suspension du **Niger**.

Trois sections sont sous observation : la **Mauritanie**, réintégrée lors de la Session de Dakar en juillet 2010 et le **Niger**, réintégré lors de la Session de Kinshasa en 2011. Je rappelle que la **mise sous observation** est une disposition instaurée en 2003 par le Bureau qui n'enlève aucune prérogative à la section concernée, car elle peut participer aux réunions et bénéficier de l'ensemble des programmes de coopération. La situation dans le pays concerné est étudiée lors de chacune des réunions de la commission politique qui peut saisir le Bureau et l'Assemblée plénière lorsque des problèmes sont constatés. Dans le cas contraire, la mise sous observation est automatiquement levée au terme de deux années.

La Commission politique, réunie à Liège en mai 2011, a décidé de mettre la section de la **Syrie** sous observation à titre préventif. Rappelons que la Commission politique, réunie en février 2010 à Yaoundé (Cameroun), a innové en instituant de manière expérimentale une **mise sous observation à titre préventif**.

D'autres situations politiques sont préoccupantes et méritent un suivi par notre Commission politique. Ces situations sont celles intervenues au **Burkina Faso**, en **Égypte**, en **Haïti**, au **Liban**, au **Maroc**, en **Tunisie**.

Vous trouverez dans le tableau suivant un récapitulatif du statut des sections au sein de notre Assemblée.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

Sections	Début de la suspension	Levée de la suspension	Levée de la mise sous observation
Côte d'Ivoire¹	janvier 2006		
Guinée	janvier 2009		
Madagascar	mars 2009		
Mauritanie	janvier 2009	juillet 2010	<i>(juillet 2012)</i>
Niger	Février 2010	<i>(juillet 2011)</i>	

¹ Section d'un Parlement non reconnu internationalement

A. SECTIONS SUSPENDUES

1. CÔTE D'IVOIRE

PARLEMENT NON RECONNU INTERNATIONALEMENT

Le Bureau de l'APF réuni à Nouméa en janvier 2006 a pris acte de la fin du mandat des députés de l'Assemblée nationale le 16 décembre 2005. Dès lors que nous constatons que le Parlement n'existe plus constitutionnellement, nous considérons que la question de la réintégration de la section ivoirienne sera étudiée lors de l'élection des députés suite à des élections libres, fiables et transparentes, reconnues par la communauté internationale.

L'investiture du président Alassane Ouattara a tourné la page à six mois de violences électorales qui auront fait 3000 morts selon les sources ivoiriennes. Les défis auxquels fait face le président sont immenses : ils touchent le rétablissement de la sécurité, la réconciliation des Ivoiriens, l'économie du pays, le processus judiciaire et la tenue d'élections législatives.

Le président Alassane Ouattara a été officiellement investi à Yamoussoukro le 21 mai 2011, en présence d'une forte délégation de dirigeants, notamment celles du président de la République française Nicolas Sarkozy et du secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon.

Un gouvernement a été formé le 1^{er} juin. Ce gouvernement est Dirigé par Guillaume Soro, qui a été reconduit dans ses fonctions de Premier ministre et qui est également ministre de la Défense, ce cabinet comprend 36 ministres. Le gouvernement compte 14 membres du Rassemblement des républicains (RDR) de M. Ouattara et huit du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de l'ancien président Henri Konan Bédié. L'ex-rébellion des Forces nouvelles (FN) dispose de cinq représentants, dont son chef Guillaume Soro. Cinq ministres sont issus de la société civile et les autres portefeuilles reviennent à de petits partis. Le Front populaire ivoirien (FPI) de M. Gbagbo est absent de ce gouvernement. Il avait posé des conditions à sa participation, notamment la libération de l'ancien président Laurent Gbagbo et de ses autres responsables actuellement en détention.

Le gouvernement aura pour tâche de réconcilier un pays déchiré par des violences, notamment dans l'ouest où plus d'un millier de personnes ont été tuées entre décembre et avril, selon l'ONU.

La tâche la plus pressante est de faire cesser les violences et exactions et unifier les forces de sécurité dans une structure comprenant les Forces républicaines (FRCI) de M. Ouattara et les membres des ex-Forces de défense et de sécurité (FDS) du régime déchu.

Créée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU basé à Genève, la Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire a conclu que durant la période post-électorale, de nombreuses violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été commises par différents acteurs. Les membres de cette commission ont séjourné en Côte d'Ivoire du 04 au 28 mai 2011 pour enquête. Leur rapport, rendu public le 10 juin, relève que ces violations ont été commises par les Forces de Défense et de sécurité (FDS, pro-Gbagbo) et leurs alliés (milices et mercenaires) puis, lors de leur contre-offensive et depuis leur contrôle du pays, par les FRCI (Forces Républicaines de Côte d'Ivoire, pro-Ouattara). Les incidents les plus graves ont été commis à Abidjan et dans l'ouest.

Sur la base des informations recueillies lors de ses visites sur le terrain et des recoupements que la Commission a pu effectuer, elle estime que quelque 3 000 personnes ont pu être tuées.

La Commission déclare que, malgré la normalisation de la situation, les violences continuent en Côte d'Ivoire.

Faisant écho aux conclusions de la Commission, l'ONUSC se déclarait en juin particulièrement préoccupée par la multiplication récente d'attaques et d'incidents violents commis par des éléments des forces armées du président Ouattara dans le sud du pays. Ces incidents auraient fait deux morts et des dizaines de blessés. Plusieurs ONG ont souligné récemment la poursuite des exactions, attribuées souvent aux Forces républicaines du président Ouattara.

Le 15 juin, le gouvernement a annoncé la mise sur pied d'une Commission nationale d'enquête sur les violations des droits de l'Homme qui ont eu lieu durant la crise post-électorale afin de faire la lumière sur celles-ci.

Rappelons que la justice ivoirienne a déjà engagé une série d'enquêtes sur des cas d'exactions ainsi que des enquêtes préliminaires visant d'anciens responsables du régime déchu, notamment Laurent Gbagbo, retenu à Korhogo (nord). De plus, Alassane Ouattara a créé en mai une "Commission vérité, dialogue et réconciliation", présidée par l'ex-Premier ministre Charles Konan Banny. Sa composition, son mode de fonctionnement et ses objectifs n'ont pas encore été présentés.

M. Ouattara a déjà demandé à la Cour pénale internationale (CPI) d'enquêter sur les crimes les plus graves commis lors des violences qui avaient suivi le second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010. Le procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, doit demander aux juges l'autorisation d'ouvrir une enquête sur des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis en Côte d'Ivoire. M. Ouattara avait accepté et confirmé en décembre 2010 la compétence de la Cour en Côte d'Ivoire, pays qui n'a pas encore ratifié le Statut de Rome, le traité fondateur de la CPI.

Une délégation du bureau du procureur de la CPI se rendra en Côte d'Ivoire du 27 juin au 4 juillet afin d'évaluer la situation, avant d'y dépêcher les enquêteurs officiels.

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a créé le 17 juin, pour un an, un poste d'expert indépendant destiné à assister le nouveau gouvernement de Côte d'Ivoire. Tout en appelant à un arrêt immédiat des violences, le Conseil de l'ONU engage également le gouvernement du président Alassane Ouattara à promouvoir le respect des droits de l'homme.

Le texte de la résolution prend note des recommandations de la Commission internationale d'enquête qui a accusé de crimes de guerre tant les forces d'Ouattara que celles de l'ex-président Laurent Gbagbo. La commission demande la création d'une commission nationale sur le dialogue, la vérité et la réconciliation, la poursuite des responsables des violences ainsi que la ratification par la Côte d'Ivoire des statuts de la Cour pénale internationale (CPI). L'expert indépendant aidera notamment les autorités ivoiriennes à mettre en œuvre ces recommandations.

La Haut Commissaire aux droits de l'homme devra faire rapport sur la situation en Côte d'Ivoire lors de la prochaine session du Conseil en septembre. Les États membres de l'ONU et les organisations internationales sont invités à fournir une assistance technique à la Côte d'Ivoire pour qu'elle puisse combattre l'impunité, réformer les secteurs de la sécurité et de la justice et progresser dans la reconstruction et la réconciliation.

Au plan économique, M. Ouattara estime que son pays a besoin de 15 à 20 milliards d'euros sur cinq ans. Il affirme avoir reçu des garanties de la part des pays du G8 lors du Sommet de Deauville (26-27 mai 2011), où il était l'un des invités exceptionnels.

En outre, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uémoa) a fait l'annonce d'un don de plus de 3 millions d'euros pour appuyer la Côte d'Ivoire.

Positions prises par l'APF

La Commission politique, réunie à Liège les 2 et 3 mai 2011, s'est réjouie qu'Alassane Ouattara ait annoncé la mise en place d'une Commission « vérité et réconciliation » afin que toute la lumière soit faite sur les violences et les exactions commises pendant la crise post-électorale. Elle a demandé aux autorités ivoiriennes de procéder rapidement à la tenue d'élections législatives et de faciliter la transition vers un climat politique apaisé. Elle a rappelé que, conformément aux principes exprimés dans la Déclaration de Bamako, toutes les personnes suspectées de crimes et de délits doivent être traitées convenablement et jugées dans des conditions conformes aux exigences d'un État de droit.

Le 11 avril 2011, à la suite de l'arrestation de Laurent Gbagbo, l'APF a exprimé par voie de communiqué le souhait que le président Ouattara puisse reconstruire la Côte d'Ivoire dans le calme et l'unité, avec le concours de tous les Ivoiriens.

2. GUINEE

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JANVIER 2009

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a constaté lors de sa réunion de New York, tenue les 21-22 janvier 2009, la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 de son règlement. À la suite du décès du président guinéen Lansana Conté le 22 décembre 2008, une junte s'est emparée du pouvoir et a suspendu la Constitution ainsi que les institutions parlementaires.

Lors de la réunion de la Commission politique réunie à Liège les 2-3 mai 2011, les parlementaires ont salué l'élection d'Alpha Condé à la présidence de la République. Le président Condé doit maintenant mettre en place le processus électoral en vue des élections législatives. En outre, plusieurs incidents ont suscité des inquiétudes au regard du respect des droits de l'homme en Guinée.

Rappelons que des élections législatives étaient initialement prévues six mois après la présidentielle de novembre 2010. Le ministre guinéen de l'Administration du territoire a annoncé qu'un nouveau recensement pour les élections législatives devait débiter avant la fin du mois de mai et que le scrutin pourrait se tenir en novembre 2011.

Plusieurs partis d'opposition se sont prononcés contre l'organisation d'un nouveau recensement pour les législatives. Pour ces partis d'opposition, dont *l'Union des forces républicaines* (UFR) de Sidya Touré et les *Nouvelles forces démocratiques* (NFD) de Moctar Diallo, le recensement électoral ayant servi lors de la présidentielle de novembre pourrait être reconduit pour les prochaines législatives.

L'Union européenne (UE) a indiqué que la reprise complète de la coopération au développement avec la Guinée était conditionnée par la tenue d'élections législatives libres et transparentes qui devraient avoir lieu avant la fin de 2011.

Rappelons qu'un rassemblement de partisans de l'opposant Cellou Dalein Diallo a été dispersé en avril par les forces de l'ordre. Selon différentes sources, la répression aurait fait au moins un mort et une vingtaine de blessés, dont plusieurs par balle. Selon M. Diallo, une soixantaine de militants de son parti, *l'Union des forces démocratiques de Guinée* (UFDG) sont détenus dans une prison de Conakry sans inculpation. Le 10 mai, le domicile de M. Diallo a fait l'objet d'une perquisition, geste qu'il a qualifié d'intimidation.

Plusieurs voix se font entendre pour appeler le président Condé à rompre avec la tradition d'exactions et d'impunité qui a marqué la Guinée depuis son indépendance en 1958. Le secteur de la sécurité est marqué par l'indiscipline ; les soldats et les policiers impliqués dans différents délits ont bénéficié d'une impunité presque totale. Le massacre, fin septembre 2009, d'opposants dans un stade de Conakry par des militaires lors d'une manifestation pacifique (au moins 150 morts et quelque 2 000 blessés), est considéré comme un crime contre l'humanité par la justice internationale. On est toujours en attente des résultats de l'enquête guinéenne.

Positions prises par l'APF

Lors de sa réunion à Liège, les 2 et 3 mai 2011, la Commission politique a demandé que tout soit mis en œuvre afin que la lumière soit faite sur la répression sanglante de la manifestation du 28 septembre 2009. Elle a manifesté son soutien envers les nouvelles autorités dans la mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme visant à faire respecter notamment la liberté de presse, la liberté de réunion et de manifestation.

3. MADAGASCAR

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2009

M. Andry Rajoelina, ancien maire d'Antananarivo, a renversé le président Marc Ravalomanana le 17 mars 2009, avec le soutien de l'armée, au terme d'un bras de fer de trois mois. L'APF a pris acte des conditions de changement de main contraires à l'ordre constitutionnel, et prononcé la suspension de la section malgache en mars 2009 en vertu de l'article 5.6 de son règlement.

L'adoption en mars d'une feuille de route proposée par la médiation de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) avait relancé l'espoir d'une solution à la crise malgache.

Toutefois, l'impasse subsiste entre les partis malgaches qui n'arrivent toujours pas à s'entendre sur le retour éventuel au pays de l'ancien président Marc Ravalomanana.

Réunis en sommet à Johannesburg, les 11 et 12 juin 2011, les représentants des quinze pays de la Communauté de développement d'Afrique Australe (SADC) ont approuvé la feuille de route devant conduire à des élections à Madagascar.

L'actuelle feuille de route élaborée par la SADC a été signée en mars par huit des onze partis malgaches. Elle autorise notamment Andry Rajoelina à diriger le pays jusqu'à de nouvelles élections et à être candidat à la présidentielle.

À ce jour, la question du retour au pays de l'ancien président Marc Ravalomanana et de son éligibilité aux élections présidentielles a divisé les mouvances politiques malgaches. Ce fut le cas lors de la réunion convoquée par la SADC à Gaborone (Botswana, 7-8 juin 2011).

Cette fois-ci, le Sommet exhorte la Haute autorité de transition dirigée par M. Rajoelina à permettre aux Malgaches qui sont en exil pour des raisons politiques, de rentrer au pays sans condition, y compris M. Marc Ravalomanana. Dans un communiqué émis le 12 juin 2011, les leaders de la SADC ont invité la mouvance de Marc Ravalomanana, ainsi que celles des anciens présidents Didier Ratsiraka et Albert Zafy, à signer la feuille de route. Ils ont également exhorté la Haute autorité de transition à permettre le retour des réfugiés politiques, dont l'ex-président Ravalomanana, et d'assurer la liberté politique de tous les Malgaches dans le processus devant conduire à des élections libres, justes et crédibles.

En dépit de l'appel de la SADC, les forces de l'ordre malgaches ont quant à elles déclaré, le 14 juin 2011, qu'elles étaient opposées au retour de l'ex-président: « Les forces de l'ordre malgaches composées de l'armée, de la gendarmerie nationale et de la police nationale (...) s'opposent fermement au retour dans l'immédiat de l'ancien président Marc Ravalomanana pour préserver l'ordre et la sécurité publique ». Elles ont par ailleurs exprimé leur préoccupation quant aux risques et menaces réelles de troubles et d'affrontements que peuvent causer le retour de l'ancien président Marc Ravalomanana. Ce dernier a quant à lui annoncé par voie de communiqué son intention de rentrer à Madagascar malgré l'opposition de l'armée et de la police.

Rappelons que Marc Ravalomanana a été condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité à Madagascar après que la garde présidentielle ait ordonné de tirer sans sommation sur une foule qui se dirigeait vers le palais présidentiel le 7 février 2008, faisant 36 morts et plus d'une centaine de blessés.

Le président auto-proclamé Andry Rajoelina a déclaré le 17 mai 2011 son intention d'organiser des élections avant le mois de novembre. Il a annoncé qu'une commission électorale indépendante était déjà en place et qu'un tribunal électoral était en cours de constitution.

Il a auparavant mené, en avril et mai 2011, une campagne de plaidoyer en faveur de l'adoption de la feuille de route proposée par l'équipe de médiation de la SADC, qui l'a amené à rencontrer le Secrétaire général de la Francophonie à Paris, le 12 mai 2011, et plusieurs dirigeants de la SADC dont les présidents namibien Hifikenpunye Pohamba et mozambicain Armando Guebuza et le président sud-africain Jacob Zuma.

En mai, l'Union européenne a conditionné la reprise de son aide au développement à la mise en place d'un gouvernement de transition neutre chargé de préparer des élections libres à Madagascar.

Positions prises par l'APF

La Commission politique de l'APF, qui s'est réunie à Liège, les 2 et 3 mai 2011, a salué l'élaboration d'une feuille de route. Elle a pris acte de la formation d'un nouveau gouvernement de transition malgache et exhorté la Haute autorité de transition et le nouveau gouvernement de transition à adopter un calendrier électoral permettant de tenir, dans les meilleurs délais, des élections présidentielle et législatives. Elle a appelé la communauté internationale et notamment l'OIF à continuer de soutenir la Commission électorale nationale indépendante (CENI) de Madagascar pour l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes. Le Bureau et la Commission politique qui se sont réunis à Dakar au Sénégal, en juillet 2010, ont maintenu la suspension de Madagascar en vertu de l'article 5-6 de son règlement.

B. SECTION SOUS OBSERVATION

4. MAURITANIE

SECTION SOUS OBSERVATION

La XXXVI^e Session de Dakar (2010) de l'APF a levé la suspension de la section de la Mauritanie, suite à la tenue de l'élection présidentielle du 18 juillet 2009. Celle-ci a été remportée par Mohamed Ould Abdel Aziz. Ayant pris acte de la reconnaissance par la communauté internationale du bon déroulement du scrutin, et de la décision de l'OIF de réintégrer le pays en son sein, le Bureau de N'Djamena avait décidé de proposer à l'Assemblée plénière de lever la suspension de la section. Conformément à l'article 5.7 de son règlement, la Mauritanie sera sous observation pour une période de deux ans.

La Mauritanie a connu ces derniers mois des manifestations de jeunes réclameurs des réformes politiques et socio-économiques. Plusieurs jeunes gens avaient notamment été arrêtés fin avril pendant une manifestation contre le régime du président Mohamed Ould Abdel Aziz, avant d'être ensuite remis en liberté. Le mouvement est connu sous le nom "Jeunes du 25 février".

Notons que le vice-président de l'Assemblée nationale de Mauritanie a appelé le gouvernement à éviter l'usage de la force pour régler les conflits dans le pays et à trouver des solutions conformes aux aspirations des populations.

Des élections législatives et municipales sont prévues en Mauritanie le 1^{er} octobre 2011. Or, deux chefs de l'opposition mauritanienne, Ahmed Ould Daddah et Mohamed Ould Mouloud, ont récemment dénoncé le caractère "totalitaire" du régime et estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour leur participation aux scrutins. Ils dénoncent l'absence de listes électorales consensuelles. Le président de l'Union des forces du progrès (UFP), M. Ould Moloud, exige la révision de la liste et du code électoral dans le cadre d'un consensus national.

Par ailleurs, un *Centre stratégique pour la sécurité du Sahel-Sahara* a été créé à Nouakchott pour aider à faire face aux défis du terrorisme et de la criminalité dans la région. Les activités du centre vont couvrir la zone sahélo-saharienne et traiteront des domaines liés à la défense et à la sécurité, à la violence armée et au terrorisme. Selon les sources officielles, le Centre vise à aider la région et l'ensemble de ses partenaires internationaux à coopérer davantage pour la sécurité et la prospérité du Sahel-Sahara.

5. NIGER

La Commission politique, réunie à Liège les 2-3 mai 2011 a pris acte de l'élection de M. Mahamadou Issoufou, président de la République, et du caractère libre et transparent des élections présidentielle (1^{er} tour le 31 janvier et second tour le 12 mars) et législatives (31 janvier). Elle a recommandé à la XXXVII^e Session de l'APF de lever la suspension de la section du Niger. Conformément au règlement de l'APF, la section du Niger sera sous observation pendant une période de deux ans.

Conformément à la nouvelle Constitution, l'Assemblée nationale nigérienne a voté une loi accordant l'amnistie aux membres de la junte militaire qui a renversé en février 2010 le régime de Mamadou Tandja. La Constitution nigérienne, élaborée par la junte militaire puis adoptée à plus de 90% par référendum le 31 octobre 2010, prévoit qu'une "amnistie est accordée aux auteurs, coauteurs et complices du coup d'Etat du 18 février 2010". D'après le texte, une fois votée, la loi d'amnistie ne peut faire l'objet d'une révision.

Invité au G8 de Deauville (26-27 mai 2011), le président nigérien Mahamadou Issoufou a souhaité une solution rapide de la crise libyenne pour éviter qu'elle ne déstabilise la région du Sahel. Il a notamment évoqué la menace du terrorisme - Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) - mais aussi celle d'organisations criminelles (trafic de drogue et d'armes) au Niger et au Mali. Il s'est dit également très préoccupé par la dissémination d'armes lourdes dans la sous-région.

La lutte contre l'insécurité est l'une des priorités du Niger. Le Mali, le Niger, la Mauritanie et l'Algérie ont mis sur pied un état-major opérationnel conjoint (Cémoc), basé à Alger. Les quatre pays ont annoncé leur objectif de former et de mobiliser, dans les dix-huit prochains mois, des effectifs de 25 000 à 75 000 hommes dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Notons que la branche maghrébine d'Al-Qaïda retient toujours en otage, depuis la mi-septembre 2010, quatre Français enlevés dans le nord du Niger, ainsi qu'une Italienne enlevée le 2 février dans le sud de l'Algérie.

6. SYRIE

Confronté à un mouvement de contestation sans précédent, le régime de Bachar al-Assad intensifie de semaine en semaine la répression contre le peuple syrien. Tirs contre les manifestants, arrestations arbitraires, torture, rafles marquent ce printemps syrien qui se déroule à huis clos. Selon des ONG, plus de 1 000 personnes ont été tuées et quelque 10 000 arrêtées depuis le début du mouvement de contestation.

Trois mois après la manifestation du 18 mars 2011 dans la ville de Deraa, qui visait la levée de l'état d'urgence instauré depuis 1963 en Syrie, le régime de Bachar Al-Assad a intensifié la répression contre le peuple syrien.

Malgré l'annonce de la levée de l'état d'urgence par Bachar Al-Assad, le 21 avril 2011, les opposants au régime ont poursuivi les appels à manifester pour réclamer des réformes démocratiques, la libération des détenus politiques et la fin de la mainmise des services de sécurité sur la société. Ils dénoncent également la dictature et la corruption du régime de Bachar Al-Assad, aux mains de la minorité alaouite dans ce pays majoritairement sunnite.

Deraa, principal foyer de contestation, a été assiégée par les chars. Les foyers de contestation contre le régime du président Bachar Al-Assad se sont répandus à travers le pays : Damas, Homs, Lattaquie, Hasaa, Deir-es-Zor et Alep. Les villes seraient soumises à des pilonnages à l'artillerie lourde et aux mitrailleuses. Les forces de l'ordre tirent sur la foule et raflent les foyers à la recherche d'opposants.

Plus récemment, une répression meurtrière a frappé la ville de Jisr el Choughour, faisant fuir des milliers de personnes vers la Turquie. Selon le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la répression du mouvement de contestation aurait fait plus de 1000 morts et environ 10,000 personnes seraient détenues.

La Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a condamné, le 9 juin 2011, les mesures de répressions violentes et implacables exercées par les autorités syriennes sur les manifestants pacifiques à travers le pays. Elle a appelé le gouvernement syrien à répondre à ses demandes répétées de permettre l'envoi d'une mission d'enquête en Syrie, tel qu'exigé par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

Après les États-Unis, l'Union européenne a imposé en mai des sanctions à une vingtaine de Syriens, dont le président, impliquant une interdiction de visas en Europe et un gel des avoirs. L'UE a également décrété un embargo sur les armes et suspendu l'aide au développement à la Syrie.

Au moment de la rédaction de ce rapport, un projet de résolution était en cours d'examen au Conseil de sécurité des Nations unies pour condamner les répressions et les violations des droits de l'Homme.

Positions prises par l'APF

La Commission politique, réunie à Liège, les 2 et 3 mai 2011, a demandé au gouvernement de répondre rapidement aux revendications légitimes des Syriens et d'engager un dialogue inclusif afin de réaliser des réformes politiques correspondant à leurs aspirations. La Commission a décidé de mettre sous observation à titre préventif la section syrienne.

Le 28 avril 2011, par voie de communiqué, l'APF a fermement condamné les violences exercées par les forces de sécurité syriennes contre les manifestants le 25 avril à Deraa. L'APF a déploré que depuis le début des contestations en Syrie, le 15 mars, le gouvernement ait choisi la solution militaire, malgré l'annonce de mesures d'assouplissement. L'APF a exhorté les autorités syriennes à renoncer à l'usage de la violence contre leur peuple et à respecter les droits et libertés des citoyens.

C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

7. BURKINA FASO

Depuis la fin février 2011, le Burkina Faso est confronté à des contestations émanant de plusieurs groupes de la société - jeunes, commerçants, paysans, magistrats et militaires. Selon les observateurs, les protestations des militaires sont celles qui ont le plus ébranlé le régime de M. Blaise Compaoré, confronté à une crise sans précédent en 24 ans de pouvoir. En juin, des mutineries se sont produites en série dans les casernes, laissant penser que la crise perdure dans l'armée.

Le 3 juin, un détachement de la garde présidentielle venu de Ouagadougou, appuyé par des parachutistes commandos et des gendarmes, est intervenu à Bobo Dioulasso, livrée depuis plusieurs jours aux tirs et pillages massifs par des mutins. Selon le bilan officiel, six mutins ont été tués lors de l'opération et une jeune fille de 14 ans est morte d'une balle perdue. D'après une source militaire, au moins 109 personnes, des militaires en majorité, ont été arrêtées.

Le durcissement de la mutinerie à Bobo Dioulasso, après la multiplication des protestations dans des casernes au cours des deux semaines précédentes, a conduit le président Compaoré à risquer l'épreuve de force. Toutes les garnisons ont été touchées par des mutineries depuis le mois de mars. Celles-ci se sont multipliées malgré les concessions financières accordées par le pouvoir (paiement de primes et d'arriérés).

À la suite de ces incidents, l'ensemble des gouverneurs de région du Burkina Faso ont été remplacés. De plus, le directeur général de la Société burkinabè des fibres textiles (Sofitex, publique), principale société cotonnière du pays, a été remplacé. La filière du coton, pilier de l'économie du Burkina, traverse en effet des difficultés: les paysans menacent d'abandonner la production si le gouvernement n'augmente pas le prix d'achat du coton.

Les protestations des derniers mois ont touché de nombreuses couches de la société.

Les services du premier ministre, M. Tiao, ont annoncé que des missions gouvernementales sillonneront toutes les régions du Burkina Faso pour tenir des concertations avec les différentes couches de la population sur la crise sociale qui secoue le pays.

Les députés burkinabè ont repris leurs travaux à l'Assemblée nationale le 18 mai, après un mois de suspension consécutif à la dissolution du gouvernement. Les députés doivent notamment voter une nouvelle loi pour l'exécution du budget 2011. Ce budget a été réaménagé pour tenir compte de l'incidence des mesures prises dans le cadre de la résolution de la crise. Le régime a en effet accordé de nombreux avantages financiers à des militaires et policiers mutins et indemnisé les commerçants. Il a aussi accordé des avantages aux salariés et subventionné certains produits de première nécessité (riz, huile et sucre) pour lutter contre le coût élevé de la vie.

Rappelons que les travaux de l'Assemblée nationale avaient été suspendus le 19 avril, après la dissolution du gouvernement le 15 avril par le président Blaise Compaoré, afin de faire face à la vague de manifestations. M. Compaoré avait nommé le 18 avril un nouveau Premier ministre, Luc Adolphe Tiao, qui a formé un nouveau gouvernement dans lequel le président Compaoré, chef suprême des armées, s'est octroyé le ministère de la Défense. Dans la nuit du 14 au 15 avril, une mutinerie de la garde présidentielle l'avait conduit à quitter brièvement son palais.

Le 8 juin, l'opposition a retiré ses membres de la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Elle accuse son président, Moussa Michel Tapsoba, d'être « disqualifié » pour organiser en mai 2012 des élections municipales et législatives crédibles, après une présidentielle dont elle a contesté la transparence, en novembre 2010. La Commission est composée de 15 membres : cinq représentants de la majorité, cinq de l'opposition et cinq de la société civile, dont est issu M. Tapsoba. Pour le gouvernement, la démission des membres de l'opposition rend le fonctionnement de la Céni contraire à l'esprit des textes qui la régissent.

8. EGYPTE

Le processus de transition se poursuit en Égypte sur fond de contestations face à des violations des droits de l'Homme, de violences religieuses et de stagnation économique.

Au cours des dernières semaines, l'Égypte a été aux prises avec des tensions meurtrières entre musulmans et coptes (chrétiens d'Égypte), qui ont suscité l'inquiétude de la communauté internationale quant à la stabilité du pays.

Plusieurs centaines de chrétiens et de musulmans se sont affrontés violemment devant une église du Caire, le 19 mai 2011, après que des islamistes extrémistes aient manifesté pour contester sa réouverture. Des affrontements sanglants sont également survenus le 7 mai 2011, lors d'attaques d'églises, dans un quartier populaire du Caire, qui ont fait 15 morts et plus de 200 blessés.

Cet événement a donné lieu à l'arrestation de 205 personnes, que l'armée a promis de déférer devant des tribunaux militaires. À la suite de ces violences, des milliers d'Égyptiens ont manifesté, le 13 mai 2011, sur la place Tahrir au Caire pour défendre « l'unité du pays ».

Les violences ont été condamnées par la France, le Canada et les États-Unis ainsi que par la chef de la diplomatie de l'Union européenne, Catherine Ashton. Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a rappelé qu'« il est essentiel que la population en Égypte conserve son unité pour soutenir (...) ses aspirations démocratiques ». Le Conseil égyptien des droits de l'Homme (NCHR) a quant à lui blâmé « l'absence générale de sécurité » sur les lieux des affrontements et le rôle des extrémistes islamistes dans ces affrontements.

Toujours en mai, plus d'un millier de Coptes ont manifesté pendant trois jours pour protester contre le « laxisme » des autorités. L'armée a cherché à apaiser la communauté copte, qui constitue entre 6 et 10 % de la population égyptienne, en annonçant, le mercredi 22 mai, la préparation d'une loi qui lèverait les restrictions à l'édification d'églises dans le pays.

Le Conseil suprême des forces armées fait face à un nombre de plus en plus élevé de critiques de la part des jeunes militants à l'origine de la révolte égyptienne, qui accusent les nouveaux dirigeants militaires de perpétuer les pratiques du passé en incriminant les participants aux manifestations, grèves et rassemblements pacifiques et en brimant la liberté d'expression.

Divers incidents laissent planer des inquiétudes quant au respect des droits de l'Homme par la police dans l'Égypte post-Moubarak (interrogation de deux journalistes et d'un blogueur pendant trois heures par la justice militaire; condamnation à trois ans de prison d'un blogueur en avril; arrestations, torture et jugement de manifestants devant des tribunaux militaires; tests de virginité effectués sur des manifestantes). On lui reproche également d'avoir fait usage de la force, en avril 2011, pour disperser une manifestation appelant au départ du chef du Conseil suprême, Hussein Tantaoui, causant un mort et plus de 70 blessés.

Le général Mahmdouh Chahin, membre du Conseil suprême des forces armées, a réitéré le 20 mai 2011, que le pays organiserait les élections législatives comme prévu en septembre et préparerait ensuite une nouvelle Constitution avant de tenir un scrutin présidentiel.

Les Frères musulmans ont créé le 30 avril 2011 leur propre parti, le « Parti de la liberté et de la justice ». Ils ont précisé que ce nouveau parti était indépendant de la confrérie et sera un parti civil sans orientation théocratique (la Constitution égyptienne interdit les partis fondés sur la religion). Le haut responsable de la confrérie, Sobhi Saleh, a également indiqué que « tout membre des Frères musulmans qui se porterait candidat à la présidence sera exclu, parce qu'il s'agira d'une violation de la décision collective des Frères ».

Les actions judiciaires engagées par les nouvelles autorités contre les dirigeants politiques de l'ancien régime et des hommes d'affaires proches des Moubarak se sont également poursuivies. Le parquet général a annoncé le 24 mai 2011 que l'ex-président égyptien Hosni Moubarak et ses deux fils, Alaa et Gamal, seront accusés de meurtre avec préméditation et de corruption.

Finalement, l'Égypte subit les conséquences économiques de la révolte et de la transition politique. Le secteur vital du tourisme, autrefois en pleine expansion, est frappé de plein fouet avec des pertes de 2,27 milliards de dollars enregistrées depuis le début de l'année. Le gouvernement estime d'ailleurs entre 10 et 12 milliards de dollars les besoins de financement de la part de la communauté internationale d'ici la mi-2012.

Positions prises par l'APF

La Commission politique de l'APF, réunie à Liège, les 2 et 3 mai 2011, a pris acte du transfert du pouvoir au Conseil suprême des forces armées et de l'annonce de la tenue d'élections législatives en septembre 2011, suivie d'une élection présidentielle deux mois plus tard. Elle a exhorté le Conseil suprême des forces armées à respecter sa promesse de s'effacer au profit d'un gouvernement civil, avec un président et des parlementaires librement élus. La Commission a demandé au gouvernement de transition de respecter les droits et libertés des citoyens, notamment la liberté de presse et de rassemblement, et à l'OIF de poursuivre son implication, particulièrement dans les domaines judiciaire et électoral, afin d'appuyer la transition démocratique respectant les principes adoptés dans la Déclaration de Bamako.

L'APF considère que la section égyptienne est dissoute. La section sera recomposée suite au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

9. HAÏTI

L'investiture du président Michel Martelly a mis fin à un processus électoral qui a divisé les Haïtiens pendant près de six mois. Le nouveau président a promis de changer le pays qui peine à se relever des conséquences du séisme de janvier 2010. Il a appelé ses compatriotes à la réconciliation à la suite des violences qui ont suivi le deuxième tour des élections.

Devant de nombreux dignitaires, dont le ministre français des Affaires étrangères Alain Juppé, l'ancien président américain Bill Clinton et une dizaine de chefs d'États étrangers, le chanteur populaire Michel Martelly a prêté serment le samedi 14 mai 2011 comme 56^e président d'Haïti et a annoncé que le développement du pays et la fin de l'instabilité politique seraient ses priorités.

À l'occasion de son investiture, le Premier ministre canadien Stephen Harper a félicité le nouveau président haïtien Michel Martelly et a assuré que le Canada l'aiderait à affronter les défis auxquels il fait face.

Le nouveau président a nommé, le vendredi 20 mai 2011, l'entrepreneur Daniel-Gérard Rouzier, 51 ans, au poste de Premier ministre. Toutefois, cette nomination a été rejetée par les députés haïtiens.

Plus d'un mois après l'entrée en fonction du nouveau Président, Haïti n'a toujours pas de gouvernement.

Les nouveaux parlementaires haïtiens, réunis en Assemblée nationale à la mi-mai, ont introduit des changements dans la Constitution adoptée en 1987, dont le principe de la nationalité multiple qui permettra aux quatre millions d'Haïtiens vivant en dehors du pays de voter. Les Haïtiens de l'étranger ne pourront toutefois pas briguer des postes électifs ni occuper des fonctions gouvernementales sans avoir au préalable abandonné la nationalité acquise à l'étranger.

Le Conseil électoral provisoire haïtien (CEP) a publié le 10 mai 2011 de nouveaux résultats pour les 19 sièges parlementaires dont les précédents résultats, favorables au parti Inité du président sortant, avaient été contestés par le président élu Michel Martelly. Contrairement aux précédents résultats, la nouvelle publication octroie seulement 4 des 19 sièges qui posaient problème à Inité, qui demeure néanmoins la principale force du nouveau parlement haïtien avec une cinquantaine d'élus dans les deux chambres.

De nouvelles violences ont néanmoins éclaté en mai dans certaines régions d'Haïti où des partisans de candidats malheureux ont manifesté quelques heures après la publication des nouveaux résultats.

Rappelons que face aux multiples contestations soulevées par les résultats du second tour des élections législatives, le Conseil électoral provisoire haïtien (CEP) avait proposé de former un tribunal électoral spécial afin de réexaminer certains résultats contestés des législatives, écartant ainsi les recommandations d'une mission d'experts internationaux de l'Organisation des États américains (OEA) et des pays du Marché commun de la Caraïbe (Caricom) qui s'était prononcée fin avril pour une annulation des résultats portant sur 19 sièges.

Ne disposant que de trois parlementaires de son parti à la chambre, M. Martelly devra composer avec les autres forces politiques au Parlement, notamment avec le parti Inite (Unité, en créole) de l'ex-président René Préal.

Positions prises par l'APF

La Commission politique de l'APF a pris acte des résultats de l'élection présidentielle validés par le Conseil électoral provisoire (CEP) et a déclaré sa préoccupation face aux allégations de fraudes et de manipulations des résultats définitifs des élections législatives. Elle a encouragé la mise en œuvre des recommandations de la mission d'experts de l'Organisation des Etats Américains (OEA) et des pays du Marché commun de la Caraïbe (CARICOM) en Haïti. Elle a exigé que le droit du peuple haïtien de choisir ses dirigeants politiques soit respecté afin de garantir la légitimité du processus politique.

Lors du Bureau de Québec, qui s'est déroulé les 31 janvier et 1^{er} février 2011, et de la Commission politique, tenue les 2 et 3 mai 2011, l'APF a rappelé que les conditions dans lesquelles cette crise sera réglée détermineront la mise en place d'institutions parlementaires crédibles, acceptées par la population et reconnues par la communauté internationale. Elle a également affirmé sa volonté, une fois les institutions parlementaires installées, d'envisager des actions de collaboration afin d'accompagner les nouvelles autorités parlementaires haïtiennes.

10. LIBAN

Après cinq mois de négociations ardues, le Premier ministre désigné au Liban, Najib Mikati, a annoncé le 13 juin 2011 la formation d'un nouveau gouvernement de trente ministres dominé par le Hezbollah chiite et ses alliés.

Ceux-ci disposent de la majorité des portefeuilles (19), les onze autres portefeuilles étant répartis entre les partisans du président de la République Michel Sleimane, de M. Mikati et du leader druze Walid Joumblatt. Le nouveau cabinet est boycotté par le camp de l'ex-Premier ministre Saad Hariri, désormais en minorité parlementaire et dans l'opposition.

Paris, Washington et l'ONU s'inquiètent déjà de la possibilité que le nouveau gouvernement ne cesse toute coopération avec le Tribunal spécial pour le Liban (TSL), en charge de l'enquête sur l'assassinat de l'ex-Premier ministre libanais Rafic Hariri.

Rappelons que le TSL est à l'origine de la crise qui a fait tomber en janvier le gouvernement d'union de Saad Hariri après la démission des ministres du camp du Hezbollah. Les États-Unis, la France et l'ONU ont immédiatement rappelé au nouveau gouvernement ses engagements internationaux, notamment concernant le financement du TSL, auquel Beyrouth participe à hauteur de 49%.

Par ailleurs, le Liban subit les contrecoups de la révolte en Syrie. Au moins 5 000 Syriens se sont réfugiés au Liban depuis le déclenchement du mouvement de contestation dans leur pays le 15 mars dernier. De plus, des affrontements armés meurtriers se sont produits dans le nord du Liban, à Tripoli, entre musulmans alaouites et sunnites (majoritaires), à l'issue d'un rassemblement contre le régime syrien de Bachar al Assad, lui-même membre de la communauté alaouite. Ces incidents auraient causé sept victimes. La situation a amené l'un des hommes forts de l'opposition et ancien premier ministre, Fouad Siniora, à exhorter le 19 juin le nouveau gouvernement libanais à interdire les armes à Tripoli.

Positions prises par l'APF

Lors de la réunion du Bureau à Québec au début de l'année 2011, l'APF a exprimé sa préoccupation face à la tension entourant le travail du Tribunal spécial sur le Liban au cours des derniers mois. Elle a pris acte de la démission du gouvernement d'union dirigé par Saad Hariri, le 12 janvier 2011, et des efforts de Najib Mikati pour former un gouvernement. Elle a mis en garde contre les risques de conflits entre les communautés libanaises et appelé les autorités libanaises à poursuivre leurs efforts afin de consolider le dialogue national, garant de la stabilité politique et institutionnelle du Liban. L'APF considère que le Tribunal spécial sur le Liban doit poursuivre ses travaux et accomplir son mandat.

11. MAROC

Trois mois après l'annonce par le roi du Maroc, Mohammed VI, de réformes politiques et constitutionnelles, le pays est secoué par de nombreuses manifestations du *Mouvement du 20 février* qui continue de réclamer d'importantes réformes politiques et sociales. Le Maroc doit maintenant mener à bien le programme de réformes annoncé en engageant toutes les parties dans un dialogue pacifique.

Le président de la *Commission consultative pour la réforme de la Constitution* mise en place par le roi Mohammed VI en mars a remis, le 10 juin 2011, un projet de réforme constitutionnelle qui sera soumis à référendum en juillet. Près de 7 000 jeunes du *Mouvement du 20 février*, qui revendiquent des changements politiques au Maroc, ont manifesté pacifiquement à Casablanca, le 12 juin, à la suite du dépôt du projet.

Plusieurs milliers de jeunes du *Mouvement du 20 février* ont réclamé plus de démocratie et une limitation des pouvoirs du roi Mohammed VI, lors d'une manifestation pacifique le dimanche 5 juin à Rabat, Casablanca, Tanger et Safi, sans que la police n'intervienne pour les disperser.

L'usage de la force par la police marocaine lors de précédentes manifestations les 15, 22 et 29 mai avait amené la Commission européenne à appeler le Maroc « à la retenue dans l'usage de la force et au respect des libertés fondamentales ».

À la suite de ces incidents, le ministre marocain de la Communication Khalid Naciri a déclaré que « le Maroc ne fera pas marche arrière et ira jusqu'au bout des engagements qui ont déjà été annoncés au plus haut niveau de l'Etat ».

Rappelons que le roi Mohammed VI a annoncé lors d'un discours à la Nation, en mars, d'importantes réformes démocratiques prévoyant notamment un plus grand partage des pouvoirs entre le roi et le gouvernement issu du Parlement et une réforme constitutionnelle.

Des représentantes d'associations féministes ont été entendues le 11 avril par la Commission chargée de la réforme de la Constitution. Profitant de l'annonce de réformes constitutionnelles par le roi Mohammed VI, une vingtaine d'associations se sont regroupées pour créer la coalition *Printemps féministe pour l'égalité et la démocratie*. Elles ont rédigé un mémorandum commun dans lequel elles demandent d'inscrire l'égalité homme-femme dans la Constitution et exigent la primauté des conventions internationales sur la législation nationale.

L'Union européenne a annoncé à la fin du mois de mai que le Maroc, ainsi que d'autres pays comme l'Égypte, allaient bénéficier de près de 2,240 milliards d'euros d'aide au développement, à condition qu'il favorise "une démocratie durable et une économie solidaire".

Le Maroc a confirmé le 6 mai l'arrestation de l'auteur principal présumé de l'attentat à la bombe qui a fait 17 morts et une vingtaine de blessés dans un café de la place Jamâa El-Fna à Marrakech, le 28 avril 2011. Plusieurs milliers de personnes ont manifesté le 8 mai 2011 à Marrakech pour dénoncer l'attentat et soutenir les réformes démocratiques promises au Maroc.

12. TUNISIE

Le pays pionnier du printemps arabe doit maintenant organiser la transition démocratique et tenir les premières élections libres de son histoire, qui permettront aux Tunisiens d'élire une Assemblée constituante ayant pour tâche l'adoption d'une nouvelle Constitution et la préparation des élections.

Le Premier ministre tunisien de transition, Béji Caïd Essebi, a annoncé le 8 juin 2011 que les premières élections de l'après-Ben Ali en Tunisie, initialement prévues le 24 juillet, seront reportées au 23 octobre 2011 pour permettre d'organiser un scrutin libre, fiable et transparent.

La Haute commission électorale a estimé qu'il fallait plus de temps pour que les élections soient irréprochables, justes et transparentes. Après plusieurs semaines de débats, le Premier ministre a justifié la décision de reporter les élections pour assurer leur crédibilité et mener à bien la révolution tunisienne.

Le ministère tunisien de la Justice a annoncé au début juin que le président déchu Zine El Abidine Ben Ali et son épouse Leïla Trabelsi seront jugés par contumace dans les semaines à venir pour deux premières affaires.

Les dirigeants des pays du G8 ont affirmé, lors du Sommet tenu à Deauville les 26 et 27 mai 2011, vouloir lancer un partenariat durable avec la Tunisie et l'Égypte. Les chefs d'État ont renouvelé dans une Déclaration leur engagement à soutenir les réformes démocratiques à travers le monde et à répondre aux aspirations pour la liberté et l'emploi, en particulier celles des femmes et de la jeunesse.

Le président français Nicolas Sarkozy a assuré le Premier ministre tunisien Béji Caïd Essebsi, le 18 mai 2011, de sa volonté d'aider la Tunisie, dont la révolution a lancé le printemps arabe, à réussir sa transition vers la démocratie. Paris a également promis en avril une aide de 350 millions d'euros pour la période 2011-2012.

Plusieurs manifestations anti-gouvernementales dans le centre de Tunis ont été violemment dispersées par les forces de l'ordre au début du mois de mai et ont mené à l'arrestation de plus de 600 personnes. Des quartiers défavorisés de la capitale tunisienne ont par ailleurs été la proie de violences accompagnées de pillages pendant trois jours. Plusieurs dizaines de journalistes ont manifesté le 9 mai 2011, dans le centre de Tunis, pour dénoncer les brutalités policières dont quinze d'entre eux ont été victimes pendant la couverture de ces manifestations.

Dans ce contexte troublé, plusieurs partis politiques ont appelé le 9 mai le gouvernement transitoire à faire preuve de transparence afin de regagner la confiance du peuple et à œuvrer pour stabiliser la situation dans le pays. Ils ont également mis l'accent sur le rôle des milieux politiques et des composantes de la société civile dans la sensibilisation des citoyens, dans toutes les régions, à la gravité des dérives sécuritaires qui menacent le processus de transition démocratique et les acquis de la révolution du 14 janvier. Le parti de l'*Union démocratique unioniste* a proposé dans ce sens l'établissement d'un agenda clair par le gouvernement provisoire afin de fixer les prochaines étapes.

Le 11 mai 2011, le président de la *Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme* (LTDH), Mokhtar Trifi, a évoqué la situation sécuritaire avec le Premier ministre, soulignant la nécessité pour les forces de l'ordre de respecter les droits de l'Homme.

Selon Rached Ghannouchi, le président du parti islamiste tunisien *Ennahda* (Renaissance), légalisé le 1^{er} mars 2011, la situation demeure dangereuse en Tunisie et les Tunisiens doutent de la crédibilité du gouvernement de transition « qui semble refuser de réaliser qu'il y a eu des changements et que les Tunisiens ont maintenant le droit de manifester ».

La Haute commission chargée de préparer les élections d'octobre en Tunisie a élu le lundi 9 mai la majorité des membres de la commission électorale indépendante, chargée de superviser le scrutin devant désigner une Assemblée constituante.

Positions prises par l'APF

La Commission politique a pris acte de la constitution d'un gouvernement de transition et de l'annonce de l'élection d'une assemblée constituante le 24 juillet 2011. Elle s'est réjoui de la création d'une commission électorale indépendante chargée de l'organisation d'élections libres, fiables et transparentes et de la décision d'instaurer le principe de la parité hommes-femmes lors des prochaines élections législatives. Elle a demandé au gouvernement de transition de respecter les droits et libertés des citoyens, notamment la liberté de presse et de rassemblement, et à l'OIF de poursuivre son implication, particulièrement dans les domaines judiciaire et électoral, afin d'appuyer la transition démocratique.

L'APF considère que la section tunisienne, à l'instar de la section égyptienne est dissoute. La section tunisienne sera recomposée suite au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

CONCLUSION

Au cours des derniers mois, l'actualité dans plusieurs pays de l'espace francophone a été riche et interpelle la Commission politique de l'APF.

Nous pouvons nous réjouir du retour de la section du Niger parmi nous, comme nous le préconisons en mai dernier. Nous suivons de près l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire au regard du rétablissement de la sécurité et de la préparation des élections législatives.

En Haïti, le nouveau président doit proposer au Parlement un candidat au poste de Premier ministre pour pouvoir enfin former un gouvernement qui s'attèlera à la reconstruction du pays.

Nous suivons les développements entourant la médiation de la crise malgache, qui dure depuis deux ans, en espérant que la dernière feuille de route proposée par la SADC trouve l'adhésion de tous les acteurs.

Les transitions en cours en Tunisie et en Égypte portent les espoirs de peuples qui aspirent à la démocratie et au respect des libertés fondamentales. L'APF, vigie de la démocratie, appuie ces aspirations et les processus en cours vers l'atteinte de l'ordre constitutionnel. Au Maroc également, nous souhaitons que les revendications et les aspirations des citoyens soient entendues.

Lors de sa dernière réunion, la Commission politique avait mis la section syrienne sous observation à titre préventif. Les événements des derniers mois, marqués par la violente répression des manifestants par le pouvoir syrien, nous pousse à conclure que le Parlement syrien s'est exclu de l'APF. Nous ne pouvons que condamner une nouvelle fois l'atteinte à nos principes fondamentaux et la répression du peuple syrien.